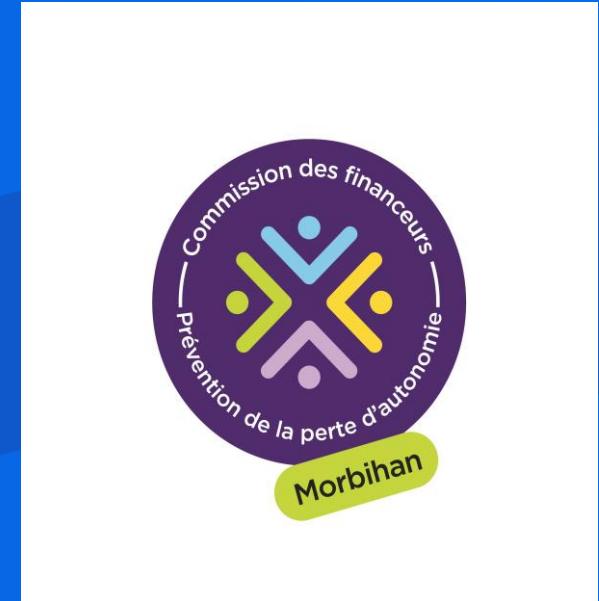


Information collective Appel à projets commun CFPPA 2026

04/12/2025



Sommaire

- 1) La CFPPA
- 2) 2026: Evolutions
- 3) AAP 2026 : Enveloppes, calendrier, cahier des charges
- 4) La coordination départementale
- 5) Informations
- 6) Echanges

La Commission des Financeurs





La Commission des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie

La commission des financeurs est placée sous la présidence du Président du Conseil départemental.

L'Agence régionale de Santé Bretagne assure la vice-présidence de la CDF.

Font partie également de cette instance les organismes suivants :

- La CARSAT - Caisse d'assurance retraite et santé au travail
- La M.S.A. – Mutualité sociale agricole
- L'AGIRC-ARRCO – Régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé
- La Mutualité Française
- L'ANAH - Agence nationale de l'Habitat
- Les collectivités territoriales et intercommunalités
- La CPAM – Caisse primaire d'assurance maladie
- Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)



La commission des Financeurs pour la Prévention de la Perte d 'Autonomie

La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est l'un des dispositifs importants institués par la Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (Loi ASV) du 28 décembre 2015. nouveau cadrage législatif avec la Loi Bien Vieillir du 8/04/2024

Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention et leurs financements.

Sa mission est d'identifier les besoins, les publics et les territoires à soutenir et d'élaborer un programme coordonné pluriannuel de financement des actions de prévention. Un nouveau programme coordonné pour les 3 prochaines années a été adopté par les membres le 1^{er}/12/25.

- **L'objectif ainsi recherché est de piloter une stratégie partagée en matière de prévention : partager le diagnostic des besoins, identifier les priorités d'intervention communes, optimiser les moyens disponibles et évaluer la pertinence des actions.**



La commission des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie

Les axes d'intervention fixés par la CNSA (modifications 2025)

- Axe 1 – Accès aux aides techniques individuelles: délégation de gestion CARSAT et MSA
- Axe 2 – Forfait autonomie versé aux Résidences Autonomie
- Axe 3: Financements d'actions de repérage et de sensibilisation menées par les SAD (fusion SAAD et SPASAD): articulation avec la dotation qualité pouvant être accordée
- **Axe 4 : Soutien aux aidants + Axe 5: Actions collectives de prévention + Axe 6 créé par la Loi Bien Vieillir: Actions de lutte contre l'isolement**
= Appel à projets annuel commun avec PBVB et ARS

Le programme coordonné 2026 - 2028



Programme coordonné 2026 - 2028



3 orientations transversales :

➤ **Renforcer le repérage et la sensibilisation des personnes âgées et de leurs aidants au bien vieillir chez soi**

Encourager les modalités d'action visant à :

- réduire les Inégalités Sociales de Santé
- repérer les publics cibles, et / ou éloignés de l'offre de prévention
- les sensibiliser à la prévention de la perte d'autonomie (aller vers, accessibilité des actions, faire entrer les personnes dans une logique de parcours, etc.)

➤ **S'assurer du financement d'actions impactantes sur le quotidien des personnes**

- Garantir un impact lié à l'adoption de comportements durables favorables à la santé globale (alimentation, sommeil, activité physique, lien social...)
- Diffuser et promouvoir une démarche d'évaluation continue des actions financées.
- Financements tri annuels afin de permettre une continuité des actions, un impact plus important, et un portage facilité par les professionnels.

➤ **Intégrer la prévention de la perte d'autonomie comme sous-tendant chaque politique locale**

Impulser et favoriser les coopérations pertinentes à l'échelle d'un territoire, compétent pour intégrer la stratégie de prévention aux politiques publiques locales : habitat, mobilité, citoyenneté, solidarité...

Interlocuteur = ARS
Finance sur ses fonds propres la Mutualité Française Bretagne via CPOM pour ateliers qualité de l'air des logements; en lien avec CLS.
Contact avec Climaction Bretagne

Interlocuteurs = les **5 Plateformes de Répit**

Convention tri annuelle 2026-28

Coordonnent et déplient l'offre sur leur territoire
Recensement offre et construction d'un référentiel départemental: mission financée été 2025

Interlocuteur = **CLARPA**

Convention tri annuelle 2026-28

Coordonne l'offre
Recensement offre et construction d'un référentiel départemental: mission financée jusqu'à décembre 2025

Interlocuteur = **Pour Bien Vieillir Bretagne**

Référentiels nationaux de la CNSA pour 6 priorités nationales

Coordination avec chaque territoire

Remontée besoins commune et croisée
Financements via AAP commun et fonds propres

Lutte contre l'isolement

Santé environnement



Soutien aux aidants



Une offre prévention avec actions probantes et déploiement garantis



La CFPPA propose à chaque territoire

Des ressources en ingénierie

Santé globale:



priorités CNSA:

santé cognitive, santé mentale; alimentation; santé visuelle; santé auditive; activité physique

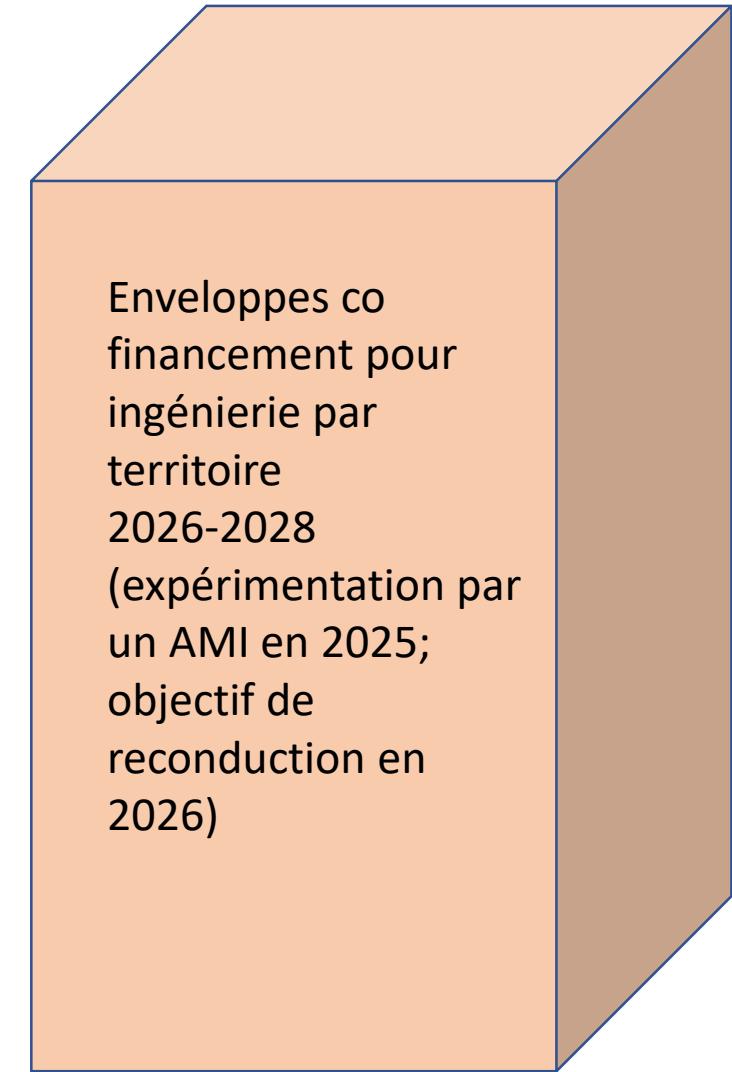
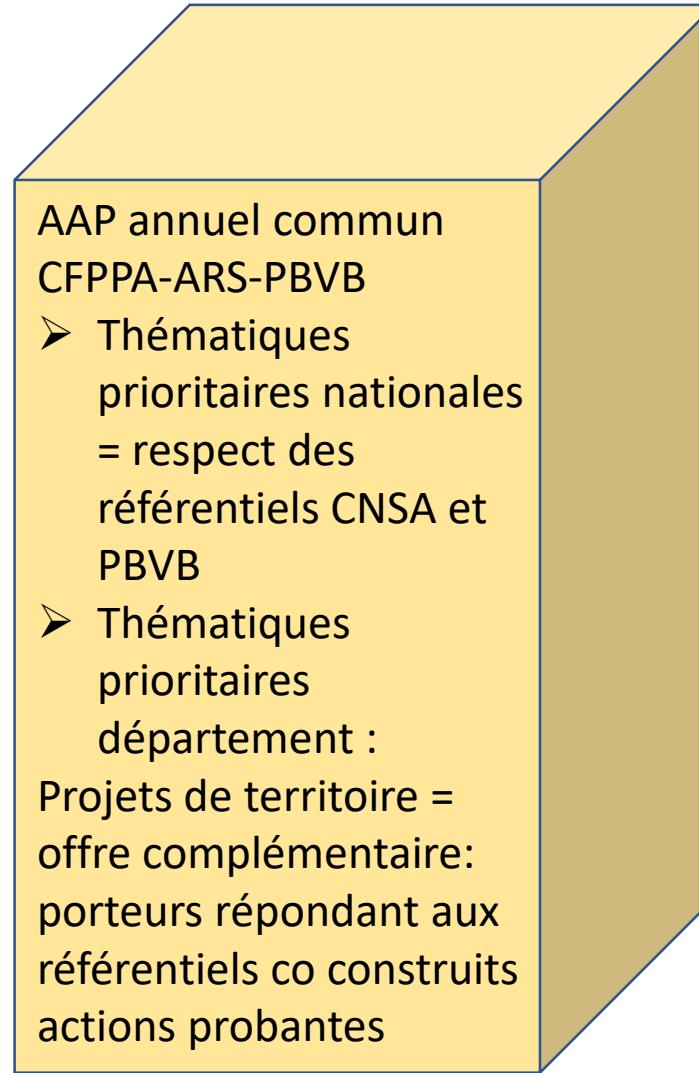
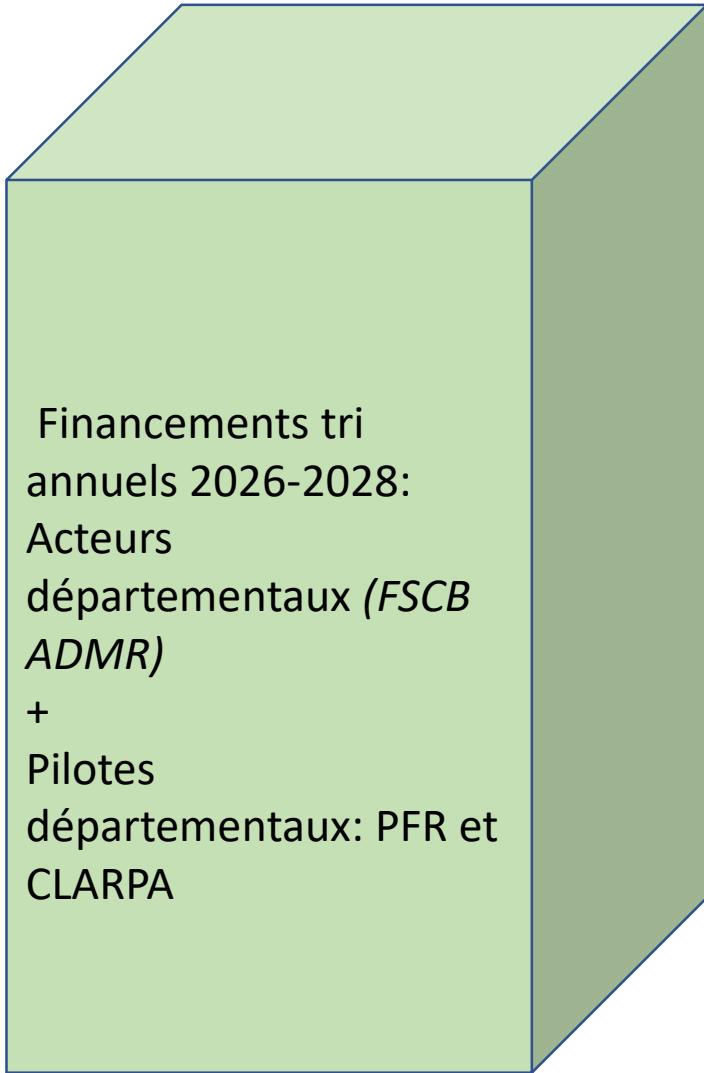
Permettant:

- Déploiement et coordination des actions sur tout le territoire
- Remontée des besoins et des projets de territoire
- Relais en territoire de la politique départementale de prévention
- Articulation avec politiques publiques locales

3 territoires financés en 2025:

- CCAS Vannes;
- Roi Morvan Communauté (21 communes);
- SAD GCMS « Ensemble à domicile » à Merlevenez (9 communes)

Enveloppes CFPPA 2026-2028



EVALUATION. ACTIONS PROBANTES. PREVENTION PORTEE POLITIQUEMENT

La volonté départementale:



- Le public touché par les actions de prévention :
 - Renforcer notre capacité à toucher les personnes les + fragiles, isolées
- Le modèle de financement:
 - Le financement total des actions ne peut dépendre seul de la CFPPA
 - Volonté de renforcer l'implication des communes et communautés de professionnels
 - Financements annuels récurrents = actions qui ne sont plus ponctuelles mais qui devraient être financées autrement que via l'appel à projets afin d'être pérennisées
- Le pilotage de l'offre de prévention:
 - impulser en parallèle de l'AAP une offre selon les besoins présents sur les territoires
 - Renforcer la coordination des actions financées: complémentarité, mutualisation, cohérence

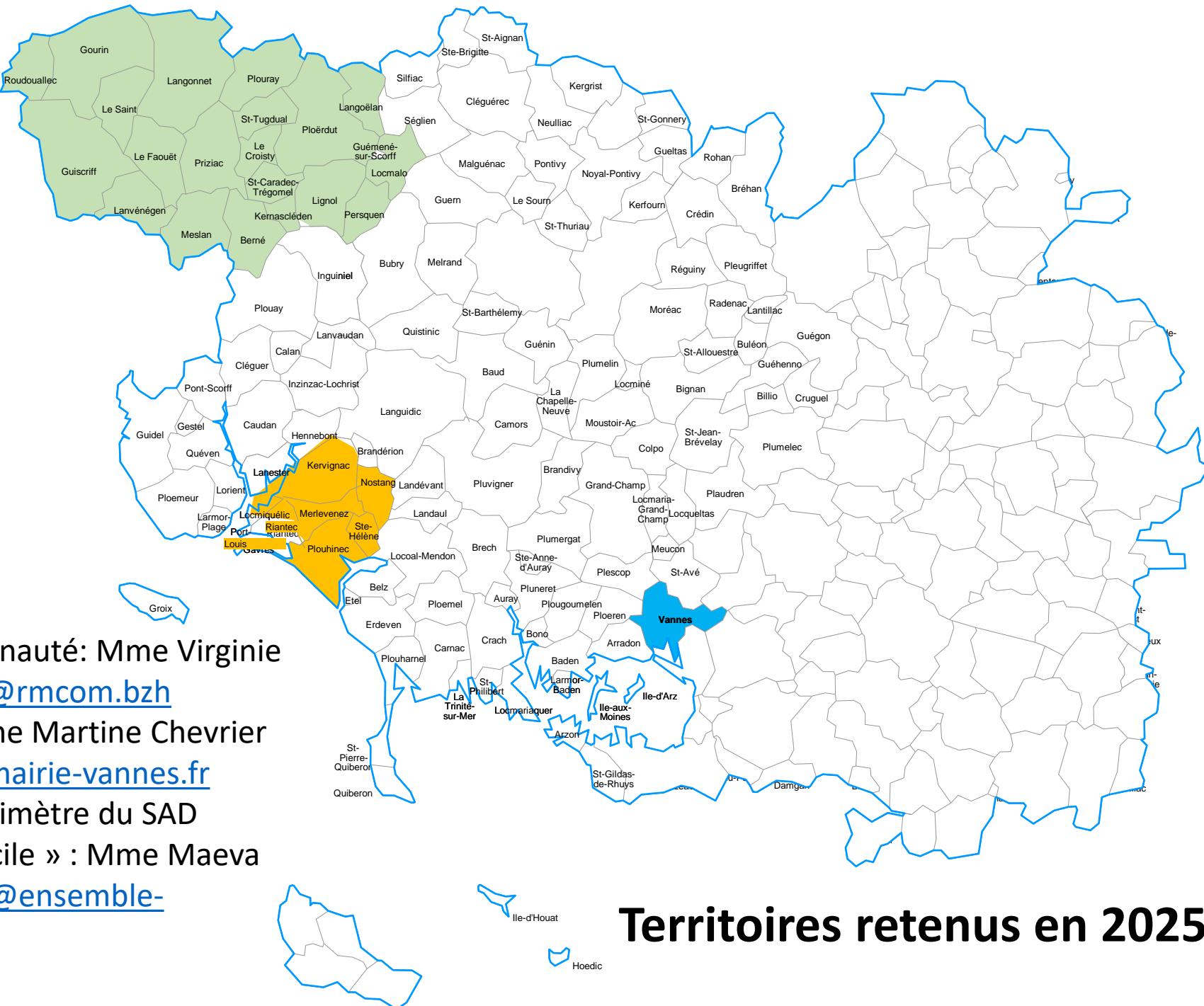
Appel à Manifestation d'Intérêt diffusé en juin 2025: Expérimentation de coopérations territoriales:

- Actions intégrées dans une démarche de prévention globale locale: alliée avec politiques habitat, mobilité, solidarités...
- Déploiement cohérent et garanti
- Avec des actions « probantes » : basées sur les référentiels partagés

Un interlocuteur « prévention » pour la CFPPA

- Relais pour le CD, PBVB, la CFPPA
- Ressource en ingénierie pour les candidats à l'AAP
- Garant du déploiement cohérent des actions

Co financement tri annuel et dégressif sur une dépense plafonnée à 60 000€ max/an, d'un poste dédié : 80% 1^e année, 70% 2^e année et 50% 3^e année.



Attentes vis-à-vis des référents financés en territoire

- En continu:
 - Connaissance et échanges avec les principaux partenaires locaux: EAS, CCAS, MSS, PFR, CLS, SAD, EHPAD: développement inter connaissance et projets de territoire
 - Animation et impulsion dynamique locale
 - Echanges avec la référente CFPPA départementale: individuels et collectifs
 - Relais d'information entre les territoires et le CD
 - Intégration de la prévention dans tous les projets politiques (aménagement, citoyenneté etc)
 - Présentation Unis Cités sur le territoire
 - Promouvoir la formation élus et bénévoles: repérage isolement
 - MAJ données et promotion + rubriques « Actualités » et « Evènements » sur aidants.morbihan.fr
- Avant AAP:
 - Participation remontée besoins: diffusion, centralisation, vérification cohérence, priorisation
- Pendant AAP:
 - Accompagnement des porteurs de projets : ingénierie, expertise des acteurs à impliquer, cohérence des candidatures
- Après AAP:
 - Coordination des actions financées, aide logistique, au déploiement, aller voir les actions
 - Vérification des supports de communication: logos, vocabulaire adapté ect
 - Transmission supports de Com à l'EAS + autres acteurs (PFR, CCAS, MSS, SAD...)
 - Participation remontée bilans: centralisation et analyse

Appel à projets commun 2026 : enveloppes, calendrier, cahier des charges





AAP 2026: Enveloppes

- Enveloppe CFPPA : 600 000 € (dont projections de financements tri annuels FSCB et ADMR) = 475 000 €
- Enveloppe PBVB: 200 000 €
- Enveloppe ARS: 25 000 €

TOTAL = 700 000 €



AAP 2026: Calendrier

01/12/25 : séance plénière de la CFPPA

4/12/25: Visio: information collective aux porteurs 2023, 2024, 2025. CPTS, CLS, CRT, SAAD, EHPAD

05/01/26: ouverture AAP. 8 semaines pour postuler = **27/02/26**

Du 2 au 6 mars: COTECH répartition instructions (8 semaines)

Du 27 au 30 avril : COTECH sélection dossiers

début mai (avant le 6/05) : Séance Plénière présentation sélection

19/06/26 passage en Commission Permanente

Juin envoi conventions de financement ; bilan à fournir au 15/06/27



AAP 2026: Evolutions

- **La démarche de « remontée des besoins »**

- Association des 3 financeurs au pilotage habituellement par PBVB : signature commune et envois simultanés des messages
- Distinction « remonteurs » (centres sociaux, SAD, CCAS, CLS, CPTS) et « relayeurs » (EAS, 3 territoires AMI)
- Filtrage par territoires en fonction des interlocuteurs identifiés
- Possibilité pour les EAS d'être également remonteurs
- Ouverture aux thématiques entières de la CFPPA: identification des besoins
- Croisement des données: pour objectivation

- **Les thématiques**

- Santé globale: 6 thématiques nationales avec « repères » édités par la CNSA, issus de synthèses scientifiques adaptées aux réalités du public cible : Alimentation, Activité physique, Santé mentale, Santé visuelle, Santé auditive, Santé cognitive

Deviennent des sous thématiques: habitat, mobilité, numérique

Thématique finançable uniquement par PBVB : préparation à la retraite

- Santé environnement: en construction
- Lutte contre l'isolement
- Le soutien aux aidants

Santé globale :

Extrait du cahier des charges:

Thématique santé globale:

Vous êtes en capacité:

- De couvrir tout le département: mobilité géographique
- De respecter les référentiels nationaux et régionaux: contenus et formats adaptés

➤ **Vous êtes un opérateur de Pour Bien Vieillir Bretagne**

Ou vous présentez un projet de territoire, respectant les conditions demandées par la CFPFA (partenariats locaux, repérage, impact etc

Attention : Les thématiques « Habitat », « Mobilité » et « Numérique » ne sont plus éligibles à un financement via cet appel à projet, en tant que thématique principale. Néanmoins, une attention particulière sera portée sur les projets multi-thématiques qui peuvent traiter de ces sujets.



AAP 2026: Evolutions

- **La démarche d'évaluation de l'impact auprès des participants**

La CNSA demande à chaque CFPPA de déployer cette démarche en 2026, initiée dans le Morbihan en 2023: création d'outils nationaux et déclinables par département, « clé en main »: questionnaires et fichier de synthèse. En 2 temps: juste après l'action, et 3 mois après. Possibilité de valoriser le coût de cette évaluation dans le coût global de l'action.

Les porteurs financés en 2026 recevront le matériel nécessaire pour mener cette évaluation, qui est un outil d'amélioration continue de nos actions. Tests en cours par porteurs.

Autres outils proposés par le Centre de Ressources et de Preuves, créé par la CNSA en 2023: un guide de l'évaluation et des journées de formations pour les porteurs (www.cnsa.fr/informations-thematiques/prevention/centre-de-ressources-et-de-preuves)

- Attention portée à **la communication**, importante pour aller vers les personnes:
Messages positifs : perte d'autonomie >< Bien vieillir ou Être en forme;
« gym » >< « sport » pour attirer un public mixte
Supports visuels attractifs , version papier à conserver



En lien avec la mesure d'impact menée dans le Morbihan en 2023

A retenir:

2 fondements clés pour structurer les actions à financer afin qu'elles soient efficientes pour les participants:

- **La motivation** (attitude favorable pour atteindre le comportement visé) = plus la personne a l'intention de modifier son comportement, plus elle a de chances d'y parvenir

ex: être favorable à manger plus équilibré, à se projeter sur l'aménagement de son logement

- **Le pouvoir d'agir** (la personne est actrice et se sent en capacité de) = plus la personne se sent en capacité de modifier son comportement, plus elle y parvient

ex: se sent en capacité/ compétente pour reprendre le bus pour sortir de chez elle, de refaire des exercices pour stimuler sa mémoire, de motricité



AAP 2026: Cahier des charges

- **Contenu du cahier des charges :**
 - Ouverture vers les acteurs auprès des PA en précarité (pensions de famille)
 - Le coût de l'évaluation en deux temps peut être valorisé dans le coût global de l'action.
 - Il est demandé aux porteurs:
 - De contacter la ressource en ingénierie de son territoire
 - Pour le soutien aux aidants et la lutte contre l'isolement : contacter la PFR et le CLARPA
 - D'associer des acteurs incontournables: CCAS, SAD, CRT
 - De respecter les critères inscrits dans les référentiels (certains en cours)
 - Lutte Isolement : De sélectionner dans la liste des ressources mises à leur disposition par la CFPPA au moins une de celles-ci et de l'intégrer dans le projet (Unis Cités, formations via Mona Lisa; plateformes Culture à Vie et Ouest France)
 - Pour les EHPAD:
Les bénéficiaires des actions devront nécessairement intégrer en plus des résidents:
leurs aidants ;
et les habitants du territoire
Articulation nécessaire avec le CRT, implication d'autres acteurs
 - Travail sur la lisibilité pour les candidats: conventionnements et financements



La décision sera communiquée au porteur de projet par courrier électronique courant juin 2026 (excepté pour les porteurs non éligibles qui seront informés dès mars 2026).

Les EAS et 3 Territoires cités seront informés des actions retenues et refusées. Les refus seront argumentés (commentaires émis lors des instructions).

L'attribution de la participation financière sera formalisée par une convention entre le président du conseil départemental du Morbihan présidant la commission des financeurs, ou Pour Bien Vieillir Bretagne ou l'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'organisme porteur de projet.

Engagements du porteur: communication sur sites PBVB et aidants morbihan; bilans au 15/06/27.



Comme les années passées, le cahier des charges et le dossier de candidature sont en version dématérialisée téléchargeables sur les sites :

Morbihan : www.morbihan.fr

CARSAT : www.carsat-bretagne.fr

ARS : www.bretagne.ars.sante.fr

A retenir:

- importance du numéro de SIRET en format PDF, du RIB et d'une adresse mail valide
- Information sur l'accusé de réception du dossier de candidature et double adresse mail :
estelle.flamand@morbihan.fr et en copie à l'EAS de votre territoire (excepté les porteurs PBVB)

Vérifier en cas de non réception de l'AR, de la réception du dossier auprès du conseil départemental

La coordination territoriale





La coordination départementale PBVB

- **Objectif:** Positionnement des ateliers inter-régimes financés dans le cadre de l'AAP commun sur le département

- **Principes:**

- Maillage du territoire en assurant une équité de traitement sur le département
- Couverture des zones fragiles selon l'observatoire des fragilités
- Réponse aux besoins locaux suite au recensement effectué auprès des structures locales :
Nouveauté :
 - extension des structures « remonteuses » de besoins : CCAS, EAS/CLIC; centres sociaux, SAD, CPTS, CRT
 - Extension sur toutes les thématiques prioritaires de la CFPPA
 - Croisement pour objectivation sur la priorisation des besoins avec les CLS
- Complémentarité entre les actions financées : complémentarité des actions inter-régimes avec autres actions financées par CFPPA

=> Validation de la programmation des ateliers inter-régimes lors de la réunion de coordination de mai 2026 pour les opérateurs inter-régimes



La coordination départementale PBVB

Fonctionnement :

- 1) Recensement des besoins sur les thématiques inter-régimes auprès des « remonteurs » du 4-11-25 au 05-01-26
- 2) Croisement avec données des CLS et priorisations par territoires de proximité
- 3) Pré-programmation des ateliers financés suivant les principes précédemment énoncés et validation par les interlocuteurs locaux : de fin mars à début avril
- 4) Croisement de la pré-programmation avec les programmes déposés dans le cadre de l'AAP par les opérateurs : courant avril, en lien avec le COTECH CFPPA
- 5) Validation de la programmation en réunion de coordination en mai

Le dossier de candidature



L'activité de la CFPPA en chiffres



MORBIHAN



L'activité de la CFPPA

Année	Projets déposés	Projets retenus	Financements alloués
2023	131	96	1 131 150,39 €
2024	201	144	1 386 983 €
2025	172	74	845 276,30 €

Echanges



« Pour les personnes de 60 ans et plus, être en bonne santé, c'est avoir la capacité de réaliser les choses qui sont importantes pour elles »

Bonne journée et merci pour votre participation
estelle.flamand@morbihan.fr

